

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DE MARCHE

## **Avis de Consultation Ouverte**

## N° 023-2025-MTP/PRMP/UGPM-TR

1. Le MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux d'urgence pour la reconstruction de maçonnerie des ouvrages au PK 8+100 sur la RNT 46 ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY Porte 221, 2ème Etage

Rue: JULES RANAIVO

Etage / Numero de Bureau : 2ème étage porte 221

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY Porte 221, 2e Etage et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cinq cent mille Ariary (Ar500 000.00)

- Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :
  - Soit en espèce
  - Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY Porte 221, 2ème Etage au plus tard le 03/12/2025 à 9 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
  - cinq millions deux cent cinquante mille Ariary (Ar5 250 000.00)
- , ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
  - Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.
- 8. Une visite de lieu est facultative

ACPX\_2500177-19CPX001 21/11/2025



•			_					_	~ .	٠.	_
2		Δ	٠,	1	11	1	η.	21	1.	) r	٦

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX\_2500177-19CPX001 21/11/2025